

LE COUVENT

Deuxième année, III N^o 13 Mars 1887

Carnet de la bonne petite cuisinière .

(Pour le Couvent)

LA SOUPE PENDANT LE CAREME

Soupe que l'on peut faire — Soupe que l'on ne peut pas faire.

Les cuisinières, plus que les autres, doivent être fidèles observatrices des règles de la Sainte-Eglise. Les hommes mangent ce qu'on leur donne. S'ils mangent des choses qu'ils ne doivent point manger, qui en est l'occasion souvent, sinon la cuisinière ?

La question de la soupe en carême est une grosse question. Cette question est mal résolue par un grand nombre.

Madame X met du *bœuf* dans sa marmite.

Madame Y met un *poulet* dans sa marmite.

Madame X et madame Y ne mangent ni le bœuf ni le poulet, les mercredi, vendredi, samedi.

Une personne qui fait carême peut elle manger de